

BASE

GROUPE 4 HERBICIDE

OPTICA^{MC} TRIO

Solution

COMMERCIAL

**HERBICIDE CONTRE LES DICOTYLÉDONES POUR UTILISATION DANS LE BLÉ
(blé de printemps, blé dur et blé d'hiver), L'ORGE, L'AVOINE AINSI QUE
DANS LES TERRES NON AGRICOLES ET LES SITES INDUSTRIELS**



ATTENTION

POISON

DANGER – CORROSIF POUR LES YEUX

**LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE CI-JOINTE AVANT L'UTILISATION.
CRAINT LE GEL.**

Avertissement, contient l'allergène, soya

PRINCIPE ACTIF :

MCPA, présent sous forme de sel de diméthylamine . . . 160 g/L
Dichlorprop-P, présent sous forme de sel de diméthylamine . . . 310 g /L
Mécoprop-P, présent sous forme de sel de diméthylamine . . . 130 g /L

N° D'HOMOLOGATION : 29662 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

Nufarm UK Limited
Wyke Lane, Wyke, Bradford
West Yorkshire, BD12 9EJ
Angleterre

Représentant au Canada :
Nufarm Agriculture Inc.
5101, 333 - 96th Ave NE
Calgary, Alberta T3K 0S3

Pour des informations sur les produits et leur utilisation, communiquez avec :
United Agri Products Canada, Inc.
789 Donnybrook Drive
Dorchester, ON
N0L 1G5
1-800-265-4624

Numéro d'urgence 24 heures par jour 1-800-424-9300

CONTENU NET : 10 Litres

OPTICA^{MC} TRIO

Solution

COMMERCIAL

**HERBICIDE CONTRE LES DICOTYLÉDONES POUR UTILISATION DANS LE BLÉ
(blé de printemps, blé dur et blé d'hiver), L'ORGE, L'AVOINE AINSI QUE
DANS LES TERRES NON AGRICOLES ET LES SITES INDUSTRIELS**



ATTENTION

POISON

DANGER – CORROSIF POUR LES YEUX

**LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE CI-JOINTE AVANT L'UTILISATION.
CRAINT LE GEL.**

Avertissement, contient l'allergène, soya

PRINCIPE ACTIF :

MCPA, présent sous forme de sel de diméthylamine . . . 160 g/L
Dichlorprop-P, présent sous forme de sel de diméthylamine . . . 310 g /L
Mécoprop-P, présent sous forme de sel de diméthylamine . . . 130 g /L

N° D'HOMOLOGATION : 29662 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

Nufarm UK Limited
Wyke Lane, Wyke, Bradford
West Yorkshire, BD12 9EJ
Angleterre

Représentant au Canada :
Nufarm Agriculture Inc.
5101, 333 - 96th Ave NE
Calgary, Alberta T3K 0S3

Pour des informations sur les produits et leur utilisation, communiquez avec :
United Agri Products Canada, Inc.
789 Donnybrook Drive
Dorchester, ON
N0L 1G5
1-800-265-4624

Numéro d'urgence 24 heures par jour 1-800-424-9300

MISES EN GARDE : GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Entreposer avec le contenant fermé hermétiquement et à l'écart des semences, engrais, plantes, produits alimentaires et serres. Craint le gel. Empêcher la dérive de pulvérisation d'atteindre les cultures sensibles. Nettoyer à fond le pulvérisateur, avant et après l'utilisation. Après l'utilisation, se laver les mains et toute partie de la peau ayant été contaminée par le produit pulvérisé ou concentré.

Ne pas utiliser dans les zones résidentielles. Les zones résidentielles sont définies comme tout site d'utilisation où des personnes incluant des enfants pourrait être exposé pendant ou après l'application. Cela inclut les maisons, les écoles, les parcs, les terrains de jeu, des bâtiments publics ou toute autre secteur où le grand public incluant les enfants pourrait être exposé.

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada à www.croplife.ca.

VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENT DE PROTECTION (EPI) :

L'EPI suivant est pour tous les usages agricoles. Pour EPI requis lors du traitement des terres non agricoles / des sites industriels, utilisez l'EPI énumérées dans la section «terres non agricoles et les sites industriels».

Manipulation du concentré (mélange et chargement) : Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes, des chaussures, et un dispositif pour protéger les yeux (écran facial ou lunettes de protection étanches). Rincer les gants avant de les enlever. Lorsqu'on verse le produit à partir de contenants de plus de 5 L, il faut porter une combinaison ou un tablier résistant aux produits chimiques.

Manipulation de la solution à pulvériser diluée (lors de l'application ou encore de la réparation ou du nettoyage du matériel) : Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes, des chaussures. Rincer les gants avant de les enlever. Les préposés à l'application qui ont recours à une cabine fermée n'ont pas à porter de gants résistant aux produits chimiques.

Si l'herbicide OPTICA TRIO est appliqué lorsque la culture subit un stress, la paille risque d'être plus courte, mais le rendement n'en sera pas affecté. Craint le gel.

NE PAS entrer ou laisser entrer des travailleurs dans les sites traités avant que le délai de sécurité de 12 heures ne soit écoulé pour les utilisations agricoles.

Ne pas entrer ou permettre l'entrée dans les sites traités non agricoles / des sites industriels jusqu'à ce que les résidus soient secs.

Appliquer seulement si le potentiel de dérive vers les zones d'habitation ou d'activités humaines comme des résidences, chalets, écoles ou zones récréatives est minimal. Prendre en considération la vitesse et la direction du vent, des inversions de température, l'équipement d'application utilisé et la calibration du pulvérisateur.

DANGERS ENVIRONNEMENTAUX :

TOXIQUE pour les organismes aquatiques et les végétaux terrestres non ciblés. Respecter les zones tampons prescrites sous la rubrique MODE D'EMPLOI.

L'utilisation de ce produit chimique peut entraîner la contamination des eaux souterraines, en particulier dans les zones où le sol est perméable (p. ex. sable, sable loameux et loam sableux) et/ou là où la nappe phréatique est peu profonde.

Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, ne pas appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compact ou sur de l'argile.

Ne pas appliquer ce produit si l'on prévoit de fortes pluies

La contamination des habitats aquatiques par le ruissellement peut être atténuée si l'on laisse une bande de végétation non traitée entre le site traité et la rive du plan d'eau concerné.

PREMIERS SOINS :

En cas d'ingestion, appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avalier. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :

Aucun antidote spécifique. Recourir à des soins de soutien. Le traitement doit se fonder sur le jugement du médecin pour contrer les réactions du malade.

Les concentrations élevées de MCPA peuvent causer une irritation grave des yeux. Les symptômes d'une surexposition au MCPA peuvent comprendre des troubles d'élocution, des secousses et des spasmes musculaires, un écoulement salivaire, de l'hypotension artérielle et l'inconscience. Traiter selon les symptômes.

NUMÉROS DE TÉLÉPHONE D'URGENCE :

Pour les déversements ou les accidents de transport : Chemtrec, 1-800-424-9300.

Pour les situations urgentes sur la santé ou l'environnement : Prosar, 1-877-325-1840.

Pour des informations sur les produits et leur utilisation : UAP Canada Inc., 1-800-265-4624.

ENTREPOSAGE :

Craint le gel.

ÉLIMINATION :**Contenants recyclables :**

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants.

S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché.

Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Contenants réutilisables :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant vide peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

Contenants réutilisables – rechargeables :

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provinciale. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR :

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

MODE D'EMPLOI :

Puisque ce produit n'est pas homologué pour lutter contre les organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques, NE PAS l'utiliser pour lutter contre des organismes nuisibles en milieu aquatique.

NE PAS contaminer les sources d'approvisionnements en eau d'irrigation et en eau potable ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets.

NE PAS entrer ou laisser entrer des travailleurs dans les sites traités avant que le délai de sécurité de 12 heures ne soit écoulé pour les utilisations agricoles.

Ne pas entrer ou permettre l'entrée dans les sites traités non agricoles / des sites industriels jusqu'à ce que les résidus soient secs.

NE PAS APPLIQUER PAR ÉPANDAGE AÉRIEN.

NE PAS APPLIQUER PAR PISTOLET DE PULVÉRISATION AVEC POMPE MÉCANIQUE.

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE :

Gestion de la résistance à OPTICA TRIO, herbicide du groupe 4. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à OPTICA TRIO et à d'autres herbicides du groupe 4. Les biotypes résistants peuvent finir par prédominer au sein de la population si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés

chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux herbicides :

- Dans la mesure du possible, alterner OPTICA TRIO ou les herbicides du même groupe 4 avec des herbicides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes mauvaises herbes au champ.
- Utiliser des mélanges en cuve contenant des herbicides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.
- Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, des relevés d'utilisations antérieures de pesticides et de la rotation des cultures et faisant place à la possibilité d'intégrer des pratiques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques) ou des pratiques de lutte culturale, biologique et d'autres formes de lutte chimique.
- Inspecter les populations de mauvaises herbes traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.
- Empêcher la propagation à d'autres champs des mauvaises herbes résistantes en nettoyant le matériel de labour et de récolte et en utilisant des semences non contaminées.
- Pour des cultures précises ou des biotypes de mauvaises herbes précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.
- Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser à UAP Canada Inc. au 1-800-265-4624 ou à www.uap.ca.

INFORMATION GÉNÉRALE

Pour la suppression systémique de plusieurs dicotylédones dans le blé (blé de printemps, blé dur et blé d'hiver), l'orge et l'avoine, ainsi que dans les terres non agricoles et les sites industriels.

- Ne pas permettre aux animaux en lactation de brouter pendant les 7 jours suivant le traitement.
- Ne pas récolter le fourrage ou couper le foin pendant les 7 jours suivant le traitement.
- Retirer les animaux de boucherie des champs traités au moins 3 jours avant l'abattage.
- Respecter un délai minimum de 30 jours pour la replantation.

ZONES TAMPONS :

Application au moyen d'un pulvérisateur agricole : **NE PAS** appliquer pendant des périodes de calme plat ni lorsque le vent souffle en rafales. **NE PAS** pulvériser des gouttelettes de taille inférieure au calibre grossier de la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE). La rampe de pulvérisation doit être fixée à une hauteur de 60 cm ou moins au-dessus des cultures ou du sol.

Il est nécessaire que les zones tampons précisées dans le tableau ci-dessous séparent le point d'application directe du produit et la lisière la plus proche, dans la direction du vent, des habitats terrestres vulnérables (tels que prairies, forêts, brise-vent, terres à bois, haies, zones riveraines et zones arbustives), des habitats d'eau douce vulnérables (tels que lacs, rivières, brouillards, étangs, fondrières des Prairies, ruisseaux, marais, réservoirs et milieux humides) et des habitats estuariens et marins vulnérables.

Méthode d'application	Culture	Zones tampons (en mètres) nécessaires à la protection des :				
		Habitats d'eau douce d'une profondeur de :		Habitats estuariens ou marins d'une profondeur de :		Habitats terrestres
		moins de 1 m	plus de 1 m	moins de 1 m	plus de 1 m	
Pulvérisateur agricole*	Blé, orge, avoine, terres non agricoles et sites industriels	1	1	1	1	2

*Dans le cas de la pulvérisation agricole, il est possible de réduire les zones tampons au moyen d'écrans et de cônes de réduction de la dérive. Les pulvérisateurs dont la rampe de pulvérisation est équipée d'un écran sur toute sa longueur et qui s'étend jusqu'au couvert végétal permettent de réduire la zone tampon figurant sur l'étiquette de 70 %. L'utilisation d'une rampe de pulvérisation dont chaque buse est munie d'un écran conique fixé à une hauteur inférieure à 30 cm du couvert végétal permet de réduire la zone tampon figurant sur l'étiquette de 30 %.

Lorsqu'on emploie un mélange en cuve, il faut prendre connaissance de l'étiquette des autres produits entrant dans le mélange, et respecter la zone tampon la plus vaste parmi celles exigées pour ces produits (restriction la plus sévère), et appliquer en utilisant la plus grosse catégorie de gouttelettes de l'ASAE indiquée sur les étiquettes des produits entrant dans le mélange.

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES :

1,5 L/ha

Tabouret des champs
Moutarde des champs

2,5 L/ha

Amarante à racine rouge
Stellaire moyenne

Chénopode blanc
Canola spontané

Kochia à balais
Petite herbe à poux
Renouée liseron
Gaillet gratteron¹
Renouée persicaire (répression
seulement)

On obtient de meilleurs résultats quand les mauvaises herbes sont au stade de 2 à 3 feuilles et en croissance active. On risque d'obtenir des résultats moins satisfaisants si les mauvaises herbes ne sont pas en croissance active.

Note :

Répression des parties aériennes seulement – 2,5 L/ha :

Chardon des champs

Note :

Gaillet gratteron¹ : Pulvériser au stade du premier au second verticille

MOMENT PROPICE À L'APPLICATION :

CULTURE	STADE DE LA CULTURE
Blé (printemps, dur) Avoine Orge	2 à 5 feuilles
Blé d'hiver	Pour le blé d'hiver, appliquer au printemps avant que la culture ne dépasse 30 cm de hauteur (dernière feuille dépliée). Les mauvaises herbes annuelles d'hiver devraient être traitées dès que la croissance reprend au printemps.
Terres non agricoles et sites industriels	Voir les notes ci-dessus pour les recommandations spécifiques à certaines mauvaises herbes.
Note : Une application faite après le stade recommandé peut causer un raccourcissement de la paille (particulièrement en conditions de stress).	

VOLUME : Appliquer la dose recommandée dans un volume de pulvérisation minimal de 50 litres par hectare.

INFORMATION SUR L'APPLICATION :

Dose : 1,5 à 2,5 litres par hectare dépendant des mauvaises herbes à feuilles larges présentes. Utiliser de 50 à 200 L/ha d'eau, au sol. Ne pas faire plus d'un traitement par année.

Terres non agricoles et sites industriels

(p. ex. pour utilisation sur des emprises de voies routières, des emprises de services publics, ou encore dans les aéroports, les terres incultes, les sites industriels, etc.) :

1. Traiter au stade de 2 à 3 feuilles quand les mauvaises herbes sont en pleine croissance.
2. TRAITEMENT LOCALISÉ : pour un traitement localisé à l'aide d'un pulvérisateur à dos pour supprimer des mauvaises herbes comme les chardons, mélanger 50 mL d'Optica Trio à un litre d'eau. Pour les mauvaises herbes sensible telles que tabouret des champs, moutarde des champs, chénopode blanc ou canola spontané, appliquer 30 mL d'Optica Trio dans 1 L d'eau. Bien mélanger et mouiller complètement le feuillage.
3. Pour un traitement d'Optica Trio à l'aide d'une basse pression pulvérisateur manuel, appliquer de 1,5 à 2,5 litres d'Optica Trio par hectare selon les mauvaises herbes à feuilles larges présentes. Appliquer dans 50 à 200 L d'eau/ha.
4. Pour un traitement généralisé sur de grandes surfaces, appliquer de 1,5 à 2,5 litres d'Optica Trio par hectare selon les mauvaises herbes à feuilles larges présentes. Appliquer dans 50 à 200 L d'eau/ha.
5. Pour un traitement généralisé sur de petites surfaces, appliquer 15 - 25 mL d'Optica Trio dans 2 L d'eau par 100 m², selon les mauvaises herbes à feuilles larges présentes.

Optica Trio ne supprime que les mauvaises herbes à feuilles larges. Optica Trio ne supprimera pas les graminées annuelles ou vivaces.

Vêtements et Équipement de Protection (EPI) pour Les Terres Non Agricoles et Les Sites Industriels

Lors de l'application avec un pulvérisateur terrestre :

- Lors de la manipulation de 208 L ou moins d'Optica Trio :
Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures durant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et les réparations. Pendant le mélange et le chargement, des lunettes de protection doit également être porté.
- Lors de la manipulation de plus de 208 L d'Optica Trio :
Porter une combinaison par-dessus une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures durant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et les réparations. Pendant le mélange et le chargement, des lunettes de protection doit également être porté. L'application doit être faite avec un pulvérisateur terrestre avec une cabine fermée. Les gants ne sont pas requis lors de l'application lorsque le préposé à l'application est dans un tracteur fermé.

Lors de l'application avec un pulvérisateur d'emprise :

- Lors de la manipulation de 41 L ou moins d'Optica Trio :
Porter une combinaison résistant aux produits chimiques par-dessus une

chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures durant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et les réparations. Pendant le mélange et le chargement, des lunettes de protection doit être porté et un système fermé de mélange / chargement doit être utilisé.

- Lors de la manipulation de plus de 41 L d'Optica Trio :
Porter une combinaison par-dessus une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures durant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et les réparations. Pendant le mélange et le chargement, des lunettes de protection doit également être porte. et un système fermé de mélange / chargement doit être utilisé. L'application doit être faite avec un pulvérisateur terrestre avec une cabine fermée. Les gants ne sont pas requis lors de l'application lorsque le préposé à l'application est dans un tracteur fermé.

Lors de l'application avec un pulvérisateur manuel à basse pression :

- Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures durant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et les réparations. Pendant le mélange et le chargement, des lunettes de protection doit également être porté.

Lors de l'application avec un pulvérisateur à dos :

- Porter une combinaison résistant aux produits chimiques par-dessus une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures durant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et les réparations. Pendant le mélange et le chargement, des lunettes de protection doit également être porté.

MISES EN GARDE PROPRES AU PRODUIT :

Lire attentivement l'étiquette et s'assurer de bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Pour toute question, appeler le fabricant en composant le 1-800-265-4624. Pour obtenir des conseils techniques, contacter le distributeur ou un conseiller agricole provincial. L'épandage de ce produit spécifique doit répondre aux exigences suivantes.

SUPPRESSION DES DICOTYLÉDONES, DE LA FOLLE AVOINE ET DES SÉTAIRES VERTE ET GLAUQUE DANS LE BLÉ DE PRINTEMPS SEULEMENT, DANS LES PROVINCES DES PRAIRIES ET DANS LA RÉGION DE LA RIVIÈRE DE LA PAIX EN COLOMBIE-BRITANNIQUE

Pour supprimer les dicotylédones, la folle avoine, la sétaire glauque et la sétaire verte dans le blé de printemps, n'utiliser que le mélange en réservoir suivant :

<p>HERBICIDE OPTICA TRIO</p> <p>1,5 ou 2,5 L/ha</p> <p>+</p> <p>230 mL/ha d'HORIZON® 240 EC OU Signal^{MD} Herbicide</p> <p>+</p> <p>0,8 % vol/vol de SCORE^{MD} OU Signal Adjuvant</p> <p>OU</p> <p>230 mL/ha d'Herbicide Signal OU d'Herbicide Nufarm Clodinafop</p> <p>+</p> <p>0,25% vol/vol** de Nufarm Enhance®</p>	<p>Mauvais herbes supprimées</p> <p>Sétaire verte Folle avoine Sétaire glauque et dicotylédones</p> <p>indiquées sur l'étiquette de l'herbicide OPTICA TRIO</p>
---	--

* **800 mL** de Score ou Signal Adjuvant dans 100 L d'eau par hectare

** **250 mL** de Nufarm Enhance dans 100 L d'eau par hectare

Note :

1. NE PAS utiliser le mélange en réservoir HERBICIDE OPTICA TRIO/HERBICIDE HORIZON ou SIGNAL ou Herbicide Nufarm Clodinafop sur l'orge ou l'avoine.
2. Lors du mélange en réservoir, lire et respecter toutes les instructions et les restrictions et suivre les précautions les plus strictes indiquées sur chacune des étiquettes des substances mélangées en cuve
3. Appliquer lorsque le blé de printemps est au stade 2 à 5 feuilles.
4. NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.
5. Utiliser un minimum de 100 L d'eau par hectare.
6. Respecter un délai avant la récolte d'au moins 60 jours après le traitement.
7. Respecter un délai minimum de 7 jours avant de faire paître le bétail sur les cultures traitées avec le mélange en réservoir.
8. Appliquer lorsque les dicotylédones sont au stade 2 à 3 feuilles, que la folle avoine est au stade 1 à 6 feuilles et que les sétaires sont au stade 1 à 5 feuilles.
9. Ne pas contaminer les ruisseaux, les rivières, les lacs, les étangs, les zones humides, les marécages, l'eau d'irrigation, les bandes de fossé gazonnées et toute autre source d'eau utilisée par le bétail ou à des fins domestiques. Ne pas appliquer en deçà de 15 mètres d'une zone humide ou toutes autres sources d'eau mentionnées précédemment.
10. Ne pas faire plus d'un traitement par année.

MÉLANGE EN CUVE D'HERBICIDE OPTICA TRIO ET EVEREST^{MD} :

CULTURE	MAUVAISES HERBES	DOSE	REMARQUES
Blé de printemps, y compris : blé de force roux, Canada Prairie, blé tendre blanc et blé extra-fort (d'utilité générale)	Folle avoine* et sétaire verte (millet sauvage) Dicotylédones mentionnées sur l'étiquette de l'herbicide OPTICA TRIO. *On peut constater une réduction de la suppression de la folle avoine lorsqu'on utilise ce mélange en cuve sur des populations importantes.	EVEREST SOLUPAK 70 DF, 43 g/ha + HERBICIDE OPTICA TRIO 1,5 ou 2,5 L/ha + surfactant non ionique tel que : LI 700, Super Spreader, Agral 90, Ag-Surf ou Surf 92 à 0,25% vol/vol ou 0,25 L/100 L.	Suivre toutes les instructions et mises en garde figurant sur les étiquettes des autres produits du mélange en cuve.
	Sétaire verte SEULEMENT (millet sauvage) Dicotylédones mentionnées sur l'étiquette de l'herbicide OPTICA TRIO	EVEREST SOLUPAK 70 DF, 21,5 g/ha + HERBICIDE OPTICA TRIO 1,5 ou 2,5 L/ha + surfactant non ionique tel que : LI 700, Super Spreader, Agral 90, Ag-Surf ou Surf 92 à 0,25 % vol/vol ou 0,25 L/100 L.	

INSTRUCTIONS POUR LE MÉLANGE ET LA PULVÉRISATION :

Pression de pulvérisation : 200 à 300 kPa

Volume de pulvérisation : un minimum de 50 litres d'eau par hectare

Utiliser des filtres et des tamis

1. Remplir le réservoir du pulvérisateur à moitié d'eau. Mettre en marche l'agitation à un régime lent.
2. Ajouter le produit d'association dans le réservoir, le cas échéant, et agiter à fond.
3. Remplir le réservoir aux trois quarts d'eau et ajouter l'herbicide OPTICA TRIO.
4. Terminer de remplir le réservoir et maintenir une agitation lente lors du mélange et de la pulvérisation.
5. Ne pas laisser le contenu reposer sans agitation.
6. Ne pas faire plus d'un traitement par année.

^{MD}Tous les noms de produits sont des marques de commerce de leurs propriétaires respectifs.

FRONT

GROUPE 4 HERBICIDE

OPTICA^{MC} TRIO

Solution

COMMERCIAL

**HERBICIDE CONTRE LES DICOTYLÉDONES POUR UTILISATION DANS LE BLÉ
(blé de printemps, blé dur et blé d'hiver), L'ORGE, L'AVOINE AINSI QUE
DANS LES TERRES NON AGRICOLES ET LES SITES INDUSTRIELS**



ATTENTION

POISON

DANGER – CORROSIF POUR LES YEUX

**LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE CI-JOINTE AVANT L'UTILISATION.
CRAINT LE GEL.**

Avertissement, contient l'allergène, soya

GARANTIE :

MCPA, présent sous forme de sel de diméthylamine . . . 160 g/L
Dichlorprop-P, présent sous forme de sel de diméthylamine . . . 310 g /L
Mécoprop-P, présent sous forme de sel de diméthylamine . . . 130 g /L

N° D'HOMOLOGATION : 29662 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

Nufarm UK Limited
Wyke Lane, Wyke, Bradford
West Yorkshire, BD12 9EJ
Angleterre

Représentant au Canada :
Nufarm Agriculture Inc.
5101, 333 - 96th Ave NE
Calgary, Alberta T3K 0S3

Pour des informations sur les produits et leur utilisation, communiquez avec :
United Agri Products Canada, Inc.
789 Donnybrook Drive
Dorchester, ON
N0L 1G5
1-800-265-4624

Numéro d'urgence 24 heures par jour 1-800-424-9300

CONTENU NET : 10 LITRES

MISES EN GARDE : GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Entreposer avec le contenant fermé hermétiquement et à l'écart des semences, engrais, plantes, produits alimentaires et serres. Craint le gel. Empêcher la dérive de pulvérisation d'atteindre les cultures sensibles. Nettoyer à fond le pulvérisateur, avant et après l'utilisation. Après l'utilisation, se laver les mains et toute partie de la peau ayant été contaminée par le produit pulvérisé ou concentré.

Ne pas utiliser dans les zones résidentielles. Les zones résidentielles sont définies comme tout site d'utilisation où des personnes incluant des enfants pourrait être exposé pendant ou après l'application. Cela inclut les maisons, les écoles, les parcs, les terrains de jeu, des bâtiments publics

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada à www.croplife.ca.

VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENT DE PROTECTION (EPI) :

L'EPI suivant est pour tous les usages agricoles. Pour EPI requis lors du traitement des terres non agricoles / des sites industriels, utilisez l'EPI énumérées dans la section «terres non agricoles et les sites industriels».

Manipulation du concentré (mélange et chargement) : Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes, des chaussures, et un dispositif pour protéger les yeux (écran facial ou lunettes de protection étanches). Rincer les gants avant de les enlever. Lorsqu'on verse le produit à partir de contenants de plus de 5 L, il faut porter une combinaison ou un tablier résistant aux produits chimiques.

Manipulation de la solution à pulvériser diluée (lors de l'application ou encore de la réparation ou du nettoyage du matériel) : Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes, des chaussures. Rincer les gants avant de les enlever. Les préposés à l'application qui ont recours à une cabine fermée n'ont pas à porter de gants résistant aux produits chimiques.

Si l'herbicide OPTICA TRIO est appliqué lorsque la culture subit un stress, la paille risque d'être plus courte, mais le rendement n'en sera pas affecté. Craint le gel.

NE PAS entrer ou laisser entrer des travailleurs dans les sites traités avant que le délai de sécurité de 12 heures ne soit écoulé pour les utilisations agricoles.

Ne pas entrer ou permettre l'entrée dans les sites traités non agricoles / des sites industriels jusqu'à ce que les résidus soient secs.

Appliquer seulement si le potentiel de dérive vers les zones d'habitation ou d'activités humaines comme des résidences, chalets, écoles ou zones récréatives est minimal. Prendre en considération la vitesse et la direction du vent, des inversions de température, l'équipement d'application utilisé et la calibration du pulvérisateur.

DANGERS ENVIRONNEMENTAUX :

TOXIQUE pour les organismes aquatiques et les végétaux terrestres non ciblés. Respecter les zones tampons prescrites sous la rubrique MODE D'EMPLOI.

L'utilisation de ce produit chimique peut entraîner la contamination des eaux souterraines, en particulier dans les zones où le sol est perméable (p. ex. sable, sable loameux et loam sableux) et/ou là où la nappe phréatique est peu profonde.

Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, ne pas appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compact ou sur de l'argile.

Ne pas appliquer ce produit si l'on prévoit de fortes pluies

La contamination des habitats aquatiques par le ruissellement peut être atténuée si l'on laisse une bande de végétation non traitée entre le site traité et la rive du plan d'eau concerné.

PREMIERS SOINS :

En cas d'ingestion, appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :

Aucun antidote spécifique. Recourir à des soins de soutien. Le traitement doit se fonder sur le jugement du médecin pour contrer les réactions du malade.

Les concentrations élevées de MCPA peuvent causer une irritation grave des yeux. Les symptômes d'une surexposition au MCPA peuvent comprendre des troubles d'élocution, des secousses et des spasmes musculaires, un écoulement salivaire, de l'hypotension artérielle et l'inconscience. Traiter selon les symptômes.

NUMÉROS DE TÉLÉPHONE D'URGENCE :

Pour les déversements ou les accidents de transport : Chemtrec, 1-800-424-9300.

Pour les situations urgentes sur la santé ou l'environnement : Prosar, 1-877-325-1840.

Pour des informations sur les produits et leur utilisation : UAP Canada Inc., 1-800-265-4624.

ENTREPOSAGE :

Craint le gel.

ÉLIMINATION :**Contenants recyclables :**

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Contenants réutilisables :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant vide peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

Contenants réutilisables – rechargeables :

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provinciale. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR :

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

MD Tous les noms de produits sont des marques de commerce de leurs propriétaires respectifs.